



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le 14 septembre 2017

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs
pédagogiques régionaux, Etablissements et
vie scolaire

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
documentalistes

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Rectorat

Objet : Lettre de rentrée des professeurs documentalistes – année scolaire 2017 2018

Inspection
pédagogique
régionale
Etablissements
et vie scolaire

La refondation de l'École entre dans sa cinquième année. Les évolutions impulsées s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages et, notamment des fondamentaux.

Affaire suivie par
Sylvain Huet
Olivier Le Magoarou
Carole Valverde
Téléphone
02 32 08 93 54
Mél.
ipevs@ac-rouen.fr

La circulaire de rentrée du 9 mars 2017, complétée par les "quatre mesures pour bâtir l'École de la confiance", pose le cadre national de notre action collective afin de permettre à chaque élève de trouver dans l'établissement un espace de formation, d'apprentissages, de réussite et d'épanouissement personnel.

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Dans le cadre de la politique éducative de l'établissement, vos missions, définies par la nouvelle circulaire du 28 mars 2017, rappellent combien votre engagement est primordial pour répondre, avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, à ces objectifs : *"les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont les membres à part entière. À ce titre, ils partagent les missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. Ils ont également des missions spécifiques. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information (CDI), lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information (...).*

Parallèlement, les missions des professeurs documentalistes se déclinent en 3 axes : *"Le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition, et il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel."*

Les corps d'inspection poursuivront les actions engagées afin d'accompagner les évolutions de la mise en œuvre des nouveaux programmes, la continuité des apprentissages dans une logique d'inter-cycles et d'inter-degrés, plus largement la construction du parcours personnel de formation de chaque élève.

En cette rentrée scolaire, l'inspection pédagogique régionale Etablissements et vie scolaire accueille deux nouveaux collègues. Une nouvelle équipe s'est donc constituée : Monsieur Sylvain Huet, Monsieur Olivier Le Magoarou et Madame Carole Valverde.

Coordonnées des IA-IPR EVS	Secteurs d'intervention	
M. Sylvain HUET (réfèrent pour les professeurs documentalistes) Mél : sylvain.huet@ac-rouen.fr	BEF Dieppe Neufchâtel BEF Louviers Vernon	
M. Olivier LE MAGOAROU (réfèrent pour les conseillers principaux d'éducation) Mél : olivier.le-magoarou@ac-rouen.fr	BEF FLY BEF Bernay Pont-Audemer	BEF Barentin Rouen Droite BEF Elbeuf Rouen gauche
Mme Carole VALVERDE Mél : carole.valverde@ac-rouen.fr	BEF Le Havre BEF Evreux Verneuil	
Chargée de mission auprès de l'IA IPR EVS		
Madame Anne-Sophie CLOSET – professeure documentaliste Mél : anne-sophie.closet@ac-rouen.fr		

Lors de nos rencontres, individuelles ou collectives, dans vos établissements, l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR Etablissements et vie scolaire s'attacheront à répondre au mieux avec vous aux ambitions et aux valeurs de l'École de la République :

- la prise en charge de la diversité des élèves,
- la mise en œuvre d'un travail d'équipe en lien avec les autres acteurs dans et hors de l'établissement (alliances éducatives) et dans le cadre de la politique documentaire,
- la formation citoyenne,
- la persévérance scolaire,
- la participation à l'instauration d'un climat scolaire propice aux apprentissages et à la vie collective (notamment le temps hors classe, l'internat, les actions péri-éducatives, le dispositif "devoirs faits", la coéducation),
- les liaisons inter-degrés,
- la mise en activité des élèves au service de l'acquisition de connaissances et de la construction des compétences,
- la place du numérique dans les choix didactiques et pédagogiques,
- l'évaluation des élèves et des dispositifs éducatifs.

Pour vous accompagner dans l'exercice de votre métier et le renforcement de vos gestes et pratiques professionnels, les inspecteurs resteront à l'écoute des remarques formulées et seront attentifs au développement de votre professionnalité, porteuse de sens en matière d'accompagnement des parcours des élèves (parcours avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé et parcours éducatif artistique et culturel).

La construction collective de la politique documentaire au service de la formation de futurs citoyens, est déterminante pour faciliter l'entrée de la communauté éducative dans l'ère du numérique. Dans une société irriguée par Internet et les réseaux sociaux, vous aurez l'ambition de développer en direction de chaque élève, la culture et les compétences d'un futur citoyen autonome et responsable. Nous souhaitons rappeler la vigilance qui doit s'imposer à toute la communauté éducative et pédagogique en matière de lutte contre les discriminations, de prévention du cyber-harcèlement et de la radicalisation.

Dans le cadre des liens nécessaires à créer entre les acteurs, les réunions de bassins d'éducation et de formation (BEF) et les journées académiques restent des temps privilégiés d'échanges et de réflexion sur les pratiques professionnelles. A cette occasion, nous tenons à remercier chaleureusement tous les collègues, formateurs et participants, qui contribuent à la dynamique d'animation de projets et d'actions tant dans les BEF qu'au niveau académique. Les

formations inscrites au plan académique de formation sont aussi des opportunités à saisir pour asseoir sa professionnalité.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour participer activement à créer les conditions propices à développer la réussite scolaire dans une approche collégiale et vous adressons toute notre confiance pour cette année scolaire.

Sylvain HUET, Olivier LE MAGOAROU et Carole VALVERDE

IA-IPR Etablissements et vie scolaire

Textes de référence

Décrets d'application n°2014-940 et n°2014-941 du 20 août 2014 fixant les missions et obligations réglementaires de service des enseignants

Décret n°2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Décret n°2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège

Décret n°2017-786 du 5 mai 2017 modifiant divers décrets portant statut particulier des personnels enseignants et d'éducation du ministère chargé de l'éducation nationale

Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation du 25 juillet 2013

Circulaire, "Les missions des professeurs documentalistes", n°2017-051 du 28 mars 2017

Circulaire de rentrée 2017, n°2017-045 du 9 mars 2017